

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GONESSE

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 29 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars,

Le Conseil municipal de la Commune de GONESSE légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à Gonesse,
sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre BLAZY, Maire.**

Secrétaire de séance : Monsieur CAURO

Groupe Pour Gonesse, vivre l'avenir :

	Présence		Pouvoir	Absent	
	Physique	Visioconférence ou audioconférence			
Monsieur BLAZY	X		Mme VALOISE		
Madame CAUMONT	X				
Monsieur CAURO	X				
Madame RAKOTOZAFIARISON	X				
Monsieur BARFETY	X				
Monsieur IDE	X				
Monsieur HAKKOU					
Madame VALOISE	X				
Madame MAILLARD		X			
Monsieur RICHARD		X			
Monsieur LORY	X				
Madame SELLAIAH		X			
Monsieur QUERFELLI	X				
Monsieur TOUIL				Mme RAKOTOZAFIARISON	
Madame DOUGUET				Mme HENNEBELLE	
Madame BENAISSA		X			
Monsieur NDALA		X			
Madame OSSULY		X			
Monsieur DUBOIS		X			

Nombre de membres
composant le
Conseil municipal : 35

Groupe Agir pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur TIBI	X		M. ROUCAN M. TIBI	
Madame DE ALMEIDA	X			
Monsieur ROUCAN	X			
Madame DIOP		x à partir de 20h25		
Monsieur GOURDON				
Madame CAMARA		X		

Nombre de membres
en exercice : 35

Nombre de conseillers
présents ou
représentés : 34

Groupe Communiste et Républicain :

	Présence		Pouvoir	Absent
	physique	Visioconférence ou audioconférence		
Madame HENNEBELLE	X			
Madame QUERET	X			

Début de séance : 34

Fin de séance : 27

Groupe Un nouveau Souffle pour Gonesse :

	Présence		Pouvoir	Absent
	Physique	Visioconférence ou audioconférence		
Monsieur SABOURET	X		M. SABOURET M. SABOURET	
Madame PEQUIGNOT		X		
Monsieur SAMAT	X			
Madame KIR		x à partir de 19h45		
Monsieur DOS SANTOS		X		
Madame PARSEIHIAN	X			
Monsieur YILDIZ				
Madame LAVITAL				

Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : Modification des périmètres de Droit de Prémption Urbain Simple (DPUS) et de Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR).

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 26 novembre 1987 instituant un droit de prémption urbain sur les zones urbaines et à urbaniser de la commune,

Vu les délibérations en date des 28 novembre 1991 et 24 janvier 2002 instaurant le droit de prémption urbain renforcé et le modifiant en intégrant différentes copropriétés dans le champ d'application de ce droit de prémption urbain renforcé,

Vu les délibérations n°57 et n°58 en date du 12 novembre 2015 portant modification des périmètres de droit de prémption urbain simple et renforcé,

Vu la délibération n°116 en date du 10 juillet 2020 portant modification des périmètres de droit de prémption urbain simple et renforcé,

Vu la délibération n°142 en date du 25 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10 septembre 2018 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

Vu les plans annexés à la présente, figurant les modifications des périmètres de prémption,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement Urbain et de la Transition Ecologique en date du 16 mars 2021,

Vu le rapport de présentation afférant à la présente délibération dont la publicité, s'agissant de la ville de Gonesse, fait l'objet d'une diffusion sur son site internet,

Considérant que l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 17 décembre 2020 a restauré le Plan Local d'Urbanisme communal tel qu'approuvé lors de sa dernière modification susvisée,

Considérant que les périmètres de Droit de Prémption Urbain Simple et Renforcés doivent être modifiés afin de prendre en compte les modifications des zones urbaines et à urbaniser dans le plan de zonage annexé au PLU remis en vigueur rétroactivement,

Considérant que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée ; intitulée : Rapport de présentation, a été adressé aux membres du Conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les modifications des périmètres de Droit de Prémption Urbain Simple et de Droit de Prémption Urbain Renforcé telles que présentées sur la carte annexée,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,

DIT qu'ampliation en sera faite sans délai :

- À la direction départementale des finances publiques de Cergy-Pontoise,
- À la chambre interdépartementale des notaires de Versailles,
- Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pontoise

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **- 7 AVR. 2021**

Publié, le : **- 8 AVR. 2021**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Modification des périmètres de Droit de Prémption Urbain Simple (DPUS) et de Droit de Prémption Urbain Renforcé (DPUR).

.....

Date de décision: 29/03/2021

Date de réception de l'accusé 07/04/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2021DELIB18

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20210329-2021DELIB18-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Délibération 18.pdf (99_DE-095-219502770-20210329-2021DELIB18-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DAU Plan périmètres DPUS et DPUR.pdf (21_RP-095-219502770-20210329-2021DELIB18-DE-1-1_2.pdf)

Plan périmètres DPUS et DPUR

Annexe : DAU DPUS DPUR Annexe - modifs.pdf (21_RP-095-219502770-20210329-2021DELIB18-DE-1-1_3.pdf)

Registre des modifications effectuées